



*La Ministre de l'Education Nationale,  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*

*Le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et  
des Sports*

*La Ministre*

*Le Ministre*

*Paris, le*                      **04 FEV. 2016**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Recteur,

Depuis 4 ans, les moyens de l'Etat ont été particulièrement mobilisés aux côtés des acteurs locaux pour soutenir la Ville de Marseille afin de l'accompagner dans la conduite des politiques publiques. Les ministères en charge de l'Education nationale et de la Ville ont ainsi mobilisé des moyens importants en termes d'investissement comme de fonctionnement des écoles, notamment de celles accueillant les enfants originaires des quartiers prioritaires de Marseille.

C'est ainsi que la ville de Marseille a bénéficié d'un fort accompagnement du Rectorat pour l'élaboration du projet éducatif de territoire, lui permettant de bénéficier du concours du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour un montant de 6,7 M€ pour l'année 2014-15 et de près de 6,8 M€ sur cette année scolaire. Pour garantir le maintien de l'aide complémentaire de 40€ par élève destinée aux communes bénéficiaires jusqu'à présent de la DSU-cible, un décret approuvé par le comité des finances locales sera publié par le gouvernement dans les prochaines semaines. Sur les 3 exercices budgétaires du PEDT actuel, ce décret préserve 9 M€ de financement de l'Etat à destination de la ville de Marseille.

En outre, les politiques éducatives dédiées à la réduction des inégalités, comme l'allocation progressive des moyens et la nouvelle éducation prioritaire bénéficient largement aux quartiers prioritaires de la ville de Marseille, ainsi que l'effort massif de création de postes d'enseignants, puisque 330 postes sont créés pour l'académie à la rentrée 2016.

.../...

Monsieur Stéphane BOUILLON  
Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches du Rhône

Monsieur Bernard BEIGNIER  
Recteur de l'académie Aix-Marseille

Cette mobilisation s'est aussi traduite par des moyens destinés à assurer l'entretien courant d'un certain nombre d'établissements scolaires nécessitant une intervention rapide. Sur les 5 M€ dont la ville de Marseille a pu disposer en 2014 au titre de la dotation Politique de la Ville, soit la première enveloppe communale de France, ce sont ainsi 1,2 M€ qui sont venus subventionner un programme de menus travaux concernant 62 écoles pour un montant total de travaux de 1,9 M€ soit un taux de subvention de 80%. En 2015, la ville de Marseille a présenté 2 projets pour un montant de 223 333€ de subventions.

Au-delà de cette intervention ponctuelle et curative sur le bâti, les moyens de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ont permis de soutenir un programme d'investissement présenté par la Ville de Marseille sur 7 groupes scolaires. Si 2 des projets initialement programmés ont dû être finalement abandonnés à la demande du maître d'ouvrage et notamment la création de deux nouveaux groupes scolaire sur les secteurs « Kallisté-Savine-Solidarité » et dans le quartier de Saint-Mauron, 4 opérations se concrétiseront sur la seule année 2015 pour un montant total d'investissement de 5 M€ dont 2,3 M€ apportés par l'ANRU et 2,2 M€ apportés par la Ville de Marseille.

Cet accroissement significatif du soutien à la ville de Marseille témoigne d'une dynamique qui doit aujourd'hui être entretenue et amplifiée. Mais cela suppose que ces financements apportent une amélioration effective au service public rendu aux habitants de Marseille. Dans la mesure où l'effort voulu par l'Etat est d'abord destiné aux habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville, les éléments récemment portés à notre connaissance concernant l'état très dégradé de nombreuses écoles Marseillaises doivent faire l'objet d'une attention particulière.

C'est pourquoi nous vous demandons de mobiliser les services déconcentrés de l'Etat pour évaluer les conditions de fonctionnement du service public d'éducation dans les écoles des quartiers prioritaires de la politique de ville, et plus largement là où des dysfonctionnements vous seraient signalés. Cette évaluation intègrera l'ensemble des éléments de sécurité, de salubrité, d'hygiène et de santé publique, mais aussi les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants.

Dans le même temps, afin d'améliorer encore le travail partenarial avec la Mairie de Marseille, il nous semble nécessaire que vous puissiez réunir à échéances régulières les instances de travail communes associant l'ensemble des acteurs éducatifs concernés.

.../...

Ces instances pourront avoir un double objectif, partagé avec la Mairie de Marseille :

- Identifier, d'abord, les urgences particulièrement criantes au vu, notamment, de la potentielle exposition des élèves à des risques de nature sanitaire ou sécuritaire. Vous veillerez dans ce cadre à associer notamment les services de l'Agence régionale de santé. Vous pourrez, en cohérence avec ce diagnostic, mobiliser l'enveloppe de 5 millions d'euros au titre de la dotation politique de la ville dont bénéficie la ville de Marseille ;
- Etablir, ensuite, un programme de travaux à moyen terme permettant une remise à niveau du parc d'établissements du premier degré marseillais en prenant en compte à la fois la situation du parc scolaire existant et les évolutions prévisibles de la population des 14 quartiers marseillais concernés par les projets de rénovation urbaine dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain. Vous vous appuieriez notamment sur les conclusions de l'étude actuellement menée par la Ville de Marseille sur les enjeux scolaires du nouveau programme de renouvellement urbain qui a d'ores et déjà permis d'identifier les deux secteurs absolument prioritaires de la Castellane (école Saint-André) et centre nord.

Vous rendrez compte sous un mois à nos deux cabinets de la mise en place et du déroulement de ces instances de travail et n'hésitez pas à nous faire savoir les difficultés qui pourraient surgir.

La situation particulièrement préoccupante des conditions de scolarisation des élèves du premier degré dans les établissements marseillais nécessite une réponse rapide et cohérente qui sache à la fois traiter l'urgence et établir sereinement les conditions d'une amélioration durable.

Nous savons pouvoir compter, Monsieur le Préfet, Monsieur le Recteur, sur votre implication personnelle aux côtés de la Ville de Marseille sur cet enjeu capital et nous vous prions de croire en l'assurance de notre considération distinguée.

Najat VALLAUD-BELKACEM



Patrick KANNER

